

Préavis N° 13

Au Conseil communal de Tannay

PREAVIS DE LA MUNICIPALITE RELATIF A L'ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2018

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. CONTEXTE

Nous vous présentons ci-après l'arrêté d'imposition valable pour l'exercice à venir. Vous constaterez que la Municipalité vous propose un taux inchangé de 61 % pour l'année 2018.

2. FACTURE SOCIALE ET PÉRÉQUATION

Les montants prélevés pour ces deux postes ont subi, au cours des années, une légère progression due principalement à l'augmentation de la facture sociale.

Pour la péréquation, il est cependant très difficile de se faire une idée précise de ce qui nous attend car les règles la régissant vont vraisemblablement changer.

Evolution de la facture sociale et de la péréquation

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017 (acomptes estimation)
5'301'151 CHF	5'618'514 CHF	6'018'725 CHF	5'929'880 CHF	5'298'444 CHF	5'422'846 CHF	5'763'008 CHF

3. RENTRÉES FISCALES

Les rentrées fiscales sont régulières et, sauf surprise, nous devrions atteindre le résultat de 2016.

entrées fiscales brutes (revenu et fortune)

2013 (61)	2014 (61)	2015 (61)	2016 (61)	2017 (61) (fin juillet)
10'486'860 CHF	10'275'128 CHF	9'318'926 CHF	9'551'131 CHF	8'564'694 CHF

Apparemment, les baisses dues à une économie difficile sont passées. Le nombre d'habitants est stable et les versements du canton sont constants.

4. INVESTISSEMENTS

Selon la planification financière, nous pouvons dégager les principaux objectifs sont :

- Rénovation de la Buvette de la Plage
- Reconstruction du bâtiment extérieur (annexe) de la Buvette de la Plage
- Réaménagement des carrefours de la route F.-L.-Duvillard
- Requalification de la RC1 (Route Suisse)
- Déménagement de l'UAPE
- Construction d'un immeuble locatif avec parking
- Construction d'une voirie
- Aménagement de la zone lacustre

5. STRATÉGIES

En 2010, le point d'impôt s'élevait à 65, en 2011 à 59, puis en 2012 à 61. Depuis lors ce point d'impôt est resté inchangé. Ce sera également le cas en 2018.

Certains penseront que, vu le résultat positif enregistré en 2016, il serait bon de diminuer ce taux. Mais après une analyse attentive des comptes, il s'avère que le bénéfice de 21'475 CHF a été obtenu grâce à des remboursements extraordinaires non prévus de 1'028'763 CHF. Sans cet apport, nous aurions subi une perte de 22'784 CHF.

Cette constatation nous incite à rester raisonnables et à maintenir le même taux pour 2018

6. PROPOSITIONS

Voici les principaux postes d'impôts avec le taux proposé :

Impôt sur le revenu, impôt sur la fortune des personnes		
physiques, impôt spécial dû par les étrangers.	61 %	En pourcent de
Impôt sur le bénéfice et impôt sur le capital des personnes morales.	61 %	l'impôt cantonal de
Impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise.	61 %	base

Impôt foncier proportionnel sans défalcation des dettes basé sur l'estimation fiscale (100 %) des immeubles sis sur le territoire de la Commune.

1.50 CHF

par mille francs

Droits de mutations perçus sur les actes de transferts Immobiliers.

0.50 CHF

par franc perçu par l'Etat

Vous trouverez également en annexe le tableau complet contenant la totalité des impôts avec les taux proposés par la Municipalité pour 2017.

7. DECISION

En conclusion,

vu:

le préavis municipal N° 13,

vu 🗄

le rapport de la Commission des finances,

attendu:

que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

• d'adopter pour 2018 les taux d'imposition tels que proposés ci-dessus, respectivement dans l'annexe ci-jointe.

Pour la Municipalité :

La Municipale responsable :

Denise Rudaz

Le Syndic:

Serge Schmidt

La Secrétaire :

Catherine Gandolfi